

Expression de l'opposition

La Tribune Libre est un espace réservé à l'expression de l'opposition selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et soumis au respect de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dans sa version consolidée du 19 novembre 2008. Les modalités d'attribution de cet espace sont fixées par le règlement intérieur approuvé par le conseil municipal le 1<sup>er</sup> octobre 2020. La répartition de cet espace d'expression politique est faite à la proportionnelle du nombre de conseillers municipaux d'opposition, soit 150 signes par élu. Ainsi, le groupe « Territoires et Moissac Solidaires », composé de six conseillers municipaux, dispose d'un espace de 900 signes.

*NB* : la rédaction précise que la tribune est publiée telle qu'elle nous a été transmise.

Nous souhaiterions rappeler que diriger une ville en 2021 ce n'est pas uniquement ramasser les poubelles et trouver des moyens de rendre la vie impossible aux plus fragiles (interdiction du linge aux fenêtres, fin des aides scolaires pour les enfants de saisonniers...).

Pour information, les communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR) ont bénéficié de 22 % de l'enveloppe communale de dotation exceptionnelle France relance et celles dont plus de 15 % de la population réside en quartier prioritaire de la ville (QPV) s'en sont vu attribuer 27 %.

Mais à Moissac, pas de plan de relance faute de projet de la mairie. Malheureusement les occasions perdues ne se rattrapent pas. Mais il est vrai que l'économie n'est sûrement pas la priorité de l'équipe municipale d'une commune dont le taux de chômage dépasse les 20% ...

> Estelle Hemmami / Franck Bousquet / Marie Cavalié / Robert Duparc / Jean Claude Lorenzo / Ignace Vela https://territoires-et-moissac.fr